

E-A N° 2012 - 05 - 040



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 09/07/2012

L'an deux mille douze le lundi neuf juillet à dix-huit heures , le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole régulièrement convoqué le mardi trois juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul FOURNIER, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

Approbation du scénario retenu du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Nîmes Métropole - Demandes d'Aides Financières

Présents :

M. FOURNIER **Président;**

M. ABRIC, M. AVELLANEDA, M. BAZIN Georges, M. BAZIN Michel, M. BERGOGNE, M. BOLLEGUE, M. CALVIE, M. DELSOL, M. FRICON, M. GABACH, M. GADILLE, M. LACHAUD, M. MAZAUDIER, M. PAULIN, M. PEROTTI, M. PICOLO, M. PORTAL, M. PRATS, M. PROUST, M. REDER, M. ROUS, MME SABATIER, M. TOUZELLIER, M. VIAN, M. VINCENT **Vice Présidents;**

M. BADRE, M. FILIPPI, M. GAILLARD, M. GOURDEL, M. MAYOR, M. RIVAL, M. SERAPHIMIDES, M. TIBERINO
Membres du Bureau;

MME AGUILA, M. ALIZON, M. ANIORT, MME BARBUSSE, MME BOISSIERE, M. BRETHON, MME BRETTE, M. BURGOA, M. COLOMBANI, MME DELBOS, M. DIVOL, M. DORTHE, M. ESCAMEZ, MME ESCOJIDO, MME FARAUD, M. FAVIER, M. FRANCOIS, M. GARCIA, M. GRANCHI, MME GRAS, MME JEHANNO, MME JUANICO, MME LINGLIN, M. MAS, M. MINGAUD, M. MONBEL, M. OLIVÉ, M. PERIER, M. PLANTIER, M. RAYMOND, M. REBOLLO, MME SANS, M. SEGUELA, M. TARGUES, M. TAULELLE, M. TOR, MME VAUDO-VISTOLI, M. VERDIER, M. VIVIET **Conseillers Communautaire;**

Absents excusés :

M. BECAMEL est remplacé par M. COLLINS, M. BAYOU est remplacé par MME ABARCA, M. BRUYERE est remplacé par MME BATTE, MME PINNA est remplacée par MME DUSSAUT
M. ALLIER (donne pouvoir à M. VERDIER), M. GAIDO (donne pouvoir à M. ANIORT), MME BOURGADE (donne pouvoir à M. TAULELLE), M. PROCIDA (donne pouvoir à M. PERIER), MME ALLIEZ YANNICOPOULOS (donne pouvoir à M. LACHAUD), M. BOUCHIRE (donne pouvoir à M. TOUZELLIER), M. CHANCELADE (donne pouvoir à M. BAZIN), M. MARTINEZ (donne pouvoir à M. VINCENT), M. MATHIEU CHARRE (donne pouvoir à M. MAZAUDIER), MME SANCHEZ (donne pouvoir à M. BADRE), M. SOULAGES (donne pouvoir à M. GRANCHI), MME TOURNIER BARNIER (donne pouvoir à M. PLANTIER), M. VALADE (donne pouvoir à MME BARBUSSE)
M. DALMAS (absent excusé), M. GIELY (absent excusé), M. CAPELLE (absent excusé), MME CAZALET-VANDANGE (absente excusée), M. CHARRIER (absent excusé), M. CRUZ (absent excusé), M. DAHRA (absent excusé), M. DE GIRARDI (absent excusé), MME FOURQUET (absente excusée), M. MARCOUREL (absent excusé), MME MARTIN (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	101
Nombre de membres en exercice :	101
Nombre de membres présents :	073
Nombre de suppléants :	04
Nombre de procurations :	013

OBJET : Approbation du scénario retenu du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Nîmes Métropole - Demandes d'Aides Financières

1. CONTEXTE GENERAL

Le Conseil Communautaire du 31 janvier 2008 a approuvé le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Nîmes Métropole.

Depuis cette approbation, de nouvelles données ont nécessité une mise à jour de ce document : adhésion de nouvelles communes, nouveaux projets d'urbanisations, nouveaux calendriers d'urbanisation, données démographiques actualisées, schéma directeur d'assainissement, schéma directeur d'eau brute, études diagnostiques des réseaux de distribution d'eau potable, etc.

Dès lors, une mise à jour du schéma directeur a été confiée à un bureau d'études afin d'établir un nouveau document.

Cinq scénarios ont été envisagés en fonction des différents niveaux de sécurisation de la desserte en eau des abonnés :

1. S0 = niveau de sécurisation actuel
2. S1 = S0 + alimentation de chaque étage de distribution par 2 sites de production différents
3. S2 = S1 + doublement des conduites d'adductions prioritaires
4. S3 = S1 + doublement de toutes les conduites d'adduction
5. S4 = S3 mais les 2 sites de production doivent prélever dans des ressources différentes (Vistresque, Rhône, karst, etc.)

Le scénario S2 a été retenu par le comité de pilotage restreint du 1^{er} mars 2012 et présenté à l'assemblée des maires du 2 avril 2012.

Ce schéma propose un plan d'actions et d'investissement sur les 20 prochaines années permettant à la collectivité de répondre aux besoins en eau potable actuels et futurs à l'horizon 2030. Il intègre notamment une amélioration du rendement du réseau d'eau potable afin de limiter les dimensions et le coût des ouvrages nécessaires à la desserte des nouvelles populations et activités économiques attendues.

A terme, la totalité des abonnés du territoire demeurera alimentée en eau potable même si une ressource devait être arrêtée provisoirement grâce à des maillages du réseau et peu d'abonnés devraient manquer d'eau en cas de rupture d'une canalisation d'amenée aux réservoirs.

OBJET : Approbation du scénario retenu du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Nîmes Métropole - Demandes d'Aides Financières

2. ASPECTS JURIDIQUES

Le Plan d'Action pour l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable répond aux exigences du décret 2012-97 du 27 janvier 2012 « relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable ».

3. ASPECTS FINANCIERS

Le montant global du scénario retenu du schéma directeur s'établit à hauteur de 390,3 M€ H.T (base 2011) à répartir sur les 20 années à venir dont 357,4 M€ H.T à la charge de Nîmes Métropole (soit 527,3 M€ H.T sur la base d'une actualisation annuelle de 2 % / an).

Après avis de la Commission,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

Décide à LA MAJORITE

ABSTENTION(S) : M. DELSOL Marc, M. ROUS Bernard, M. BADRE Paul, M. DIVOL Bruno, M. GRANCHI Theos, M. BADRE Paul mandataire de MME SANCHEZ Aline, M. GRANCHI Theos mandataire de M. SOULAGES Bernard

CONTRE(S) : MME BRETTE Anny, M. ABRIC René, M. BAZIN Georges, M. FAVIER Gilles, M. GABACH Michel, M. MAS Michel, M. OLIVE André, M. VERDIER mandataire de M. ALLIER

ARTICLE 1 : d'approuver le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable ainsi que sa réalisation et son financement sur la base du scénario S2 retenu par le comité de pilotage restreint réuni le 1^{er} mars 2012, conformément à l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 : compte tenu de l'importance donné par ce Schéma Directeur à l'amélioration du rendement du réseau, de poursuivre cette démarche conformément à la réglementation en vigueur par le plan d'action ci-dessous :

1. Réduire la pression de l'eau dans les réseaux,
2. Améliorer le suivi quotidien de l'état du réseau par la pose de débitmètre et / ou manomètres supplémentaires sur les canalisations

OBJET : Approbation du scénario retenu du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Nîmes Métropole - Demandes d'Aides Financières

3. Inciter les exploitants à améliorer leurs délais de détection de fuite et de réparation de fuite,
4. Augmenter le taux de renouvellement des ouvrages
5. Améliorer le comptage ou les estimations des consommations aujourd'hui non comptabilisées.
6. Effectuer un suivi annuel du rendement des réseaux de distribution d'eau
7. Mettre à jour régulièrement le descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable en y indiquant les secteurs ayant fait l'objet de recherches de pertes d'eau et les réparations effectuées.

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les études et procédures réglementaires nécessaires à sa mise en œuvre et à signer tous les actes et documents afférents, aux fins d'obtenir notamment :

1. Les déclarations d'utilité publiques, déclaration de projet
2. La maîtrise foncière, les servitudes, les autorisations d'occupation du domaine public...
3. Les autorisations relevant du Code de l'Environnement et du Code de la Santé (forage, prélèvement, exploitation, défrichement, rejet...)
4. Les autorisations relevant du Code de l'Urbanisme (permis de construire, démolir, déclaration préalable de travaux...)

Et toutes autres autorisations nécessaires

ARTICLE 4 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes aides et subventions de natures à contribuer à la réalisation de son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Nîmes Métropole

ARTICLE 5 : que les conséquences financières seront traduites au budget annexe de l'eau

Le Président de Nîmes Métropole

Jean-Paul FOURNIER

